



CENTRE DE FORMATION HORTIBAT
SIÈGE : Route Nationale, «Hameau Le Jeune Bois» 59157 Beauvois en Cambrésis.
ANTENNES : 102 Ter rue de Saint Quentin 02110 Bohain en Vermandois
19 rue Hoche 02700 Tergnier
204 rue Burgault 59113 Seclin (au sein du Domaine Napoléon)
75 rue Blanqui 59215 Abscon
SIRET : 482 155 827 00025 APE : 8559A N° Déclaration d'activité : 31 59 06203 59
03.27.85.15.37 hortibat-formation@orange.fr



FORMATION QUALIFANTE

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE: JARDINIER PAYSAGISTE

Formation continue de Niveau 3

Objectif(s) :

Se former au métier d'ouvrier ou jardinier paysagiste par l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole délivré par le Ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'aménager et d'entretenir des jardins privés ou des espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructure (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Public et pré-requis :

Tous publics souhaitant exercer le métier d'ouvrier du paysage.
La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter en français) est nécessaire.

Accès et conditions d'admission :

Entrées et sorties permanentes
Positionnement, entretien et questionnaire

Durée :

805 heures en centre et 210 heures en entreprise

Contenu de la formation :

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

◆ **Expression française et communication**

S'exprimer et communiquer par oral et par écrit dans des situations de la vie professionnelle et sociale.

◆ **Traitement de données mathématiques**

Mobiliser des connaissances mathématiques, des méthodes de raisonnement afin de résoudre des problèmes issus de situations professionnelles.

◆ **Education physique et sportive, santé et sécurité**

Pratiquer des activités physiques et sportives dans une optique de santé, de sécurité et d'insertion professionnelle sociale.

◆ **Monde actuel**

À partir de différentes approches de l'environnement social, prendre conscience des droits, des devoirs et des responsabilités du citoyen



ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

◆ Insertion du salarié dans l'entreprise

Disciplines : Sciences économiques, sociales et de gestion

◆ Maintenance des matériels

Disciplines : Sciences et techniques des équipements ; Physique et chimie ; Sciences et techniques des aménagements de l'espace

◆ Mise en place d'aménagements paysagers

Disciplines : Sciences et techniques des aménagements de l'espace ; Disciplines contribuant à l'enseignement du module « Sciences et techniques des équipements » ; Biologie-écologie

◆ Travaux d'entretiens paysagers

Discipline : Sciences et techniques des aménagements de l'espace ; Discipline contribuant à l'enseignement du module « Sciences et techniques des équipements »

◆ Module d'Initiative Professionnelle

Disciplines : Sciences et techniques des aménagements de l'espace

DESCRIPTION DE LA CERTIFICATION

Suite à cette formation, le CAP est délivré après la réussite à l'examen ; il fait l'objet de modalités d'évaluations spécifiques.

Modalités de l'examen : l'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification.

CAPACITÉS GÉNÉRALES

CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux:

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle:

CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social:

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES

CP4 - Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager:

CP4.1 Entretien la végétation

CP4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

CP5 - Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager:

CP5.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

CP5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

CP6 - Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements:

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements

CP6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux

**Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :**

Séances de formation en salle équipée de vidéo projecteurs pour la théorie (support pédagogiques et techniques). Explications et exercices pratiques au sein de notre plateau techniques : atelier permanent jardin pédagogique, avec mises en situation réelle.

EPI non fournis. Mise à disposition des moyens pédagogiques du centre : atelier, jardin, matériel, salle de cours, bibliothèque, salle informatique.

La formation est assurée par notre équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

Suivi et évaluation :

Un livret de compétences est établi avec progression tout au long du parcours de formation et évaluations réalisées en cours de formation.

Inscription et présentation à l'examen pour l'obtention du Certificat d'aptitude professionnelle agricole: Jardinier Paysagiste.

Remise d'une attestation de fin de formation accompagnée du diplôme.

Modalités de financement :

- ◆ Dans le cadre du Programme Régional de Formation (PRF)
- ◆ Dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (prise en charge par l'OPCO)
- ◆ Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- ◆ Dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- ◆ Autofinancement

Coût :

14€ de l'heure par stagiaire. L'adaptation de la formation à chaque parcours permet une tarification à la carte.

Accessibilité :

Locaux : réglementation ERP

Locaux accessible aux PMR

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.

Débouchés et secteurs d'activités :

- ⇒ Agent d'entretien des parcs et jardins
- ⇒ Jardinier paysagiste, d'espaces verts
- ⇒ Aide-jardinier
- ⇒ Manœuvre des espaces verts
- ⇒ Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage
- ◆ les entreprises paysagistes
- ◆ le secteur espaces verts des collectivités territoriales et des villes ;
- ◆ les auto-entrepreneurs.

Suite de parcours en formation possible:

Le CAPA débouche sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un bac pro ou un certificat de spécialisation (CS) du secteur du paysage.

Taux de satisfaction / Taux de réussite :

Note attribuée par nos stagiaires : 4/5

88% de réussite à l'examen